

## RÈGLEMENT DU SERVICE

Il a pour objet de définir les règles de vie dans le groupe. Il doit être respecté par chacun dans l'intérêt de tous.

## RESPECT DES PROFESSIONNELS ET DE L'UNITÉ

L'ensemble des professionnels de l'unité doivent être respectés. À ce titre, il vous est demandé de vous conformer aux instructions des adultes. Le matériel et les locaux doivent également être respectés. En cas de dégradation volontaire, l'hôpital se réserve le droit de demander le remboursement des objets et/ou travaux engagés pour réparer ce qui a été abîmé ou détruit.

- Tolérance à l'égard des autres
- Respect du matériel du service et des biens d'autrui
- Responsabilité individuelle de la perte ou de la détérioration de vos objets personnels (CD, bijoux, vêtements, etc.)

### Sont formellement Interdits dans le service :

- Les prêts et les échanges d'effets personnels. Nous vous recommandons de laisser vos effets personnels dans les casiers prévus à cet effet.
- Toute forme de violence
- Les objets dangereux (suivant l'appréciation des professionnels)
- Le tabac, les produits toxiques (alcool, drogues)
- Les flirts et relations sexuelles
- Le téléphone portable doit être éteint ou en mode avion
- La consommation des produits du jardin est soumise à l'accord des soignants

**CES PRINCIPES SONT LA BASE FONDAMENTALE  
DE LA VIE DU GROUPE**

# Service de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent

## UNITÉ DE JOUR POUR ADOLESCENTS

Cheffe de service Pr Catherine MASSOUBRE  
Médecin responsable Dr Céline D'Hondt

**Pavillon 50**  
Hôpital Bellevue  
CHU de Saint-Etienne  
42055 Saint-Etienne cedex 2  
**Équipe soignante 04 77 12 73 37**  
**Secrétariat 04 77 12 72 18**  
**psy.ados.hj@chu-st-etienne.fr**

Bienvenue à l'hôpital de jour.

Vous allez être accueilli(e) en consultation par un médecin et un soignant.

Il s'en suivra une **période d'observation** de plusieurs semaines.

A l'issue de cette période, une nouvelle consultation médicale permettra d'en réaliser le bilan et de proposer un contrat de soins individualisé.

Ce contrat de soins est signé par vous-même, vos parents ou responsables légaux, l'infirmier référent de l'unité de jour, ce, en accord avec l'établissement scolaire.

L'unité de jour offre un **temps de soins intensif** en articulation avec l'environnement social.

Vous viendrez une à plusieurs fois par semaine pour :

- Partager des temps de vie en commun avec d'autres adolescents et l'équipe soignante.

- Participer à des activités thérapeutiques individuelles ou de groupes.

Vous aurez la possibilité de vous centrer sur vous, de faire part de vos ressentis, d'échanger avec d'autres, d'imaginer des projets et de les concrétiser.

Les médecins, psychologues, assistante sociale (04 77 12 78 47) et infirmiers sont là pour vous aider.

Le cadre de santé de l'unité se tient à la disposition des patients et de ses représentants légaux pour toute remarque ou suggestion (04 77 82 83 82).

**Repas** : mercredi, jeudi et vendredi

Les repas sont pris en groupe en présence de deux soignants, sauf cas particuliers.

Vous pourrez indiquer à l'équipe soignante vos allergies alimentaires et votre éventuel régime particulier.

**Horaire d'ouverture de l'unité :**

du lundi au vendredi 9H00 à 16H30

**Horaire d'accueil des patients**

**(en fonction de votre contrat de soins)**

Lundi : 13H30 à 16h15

Mardi : 13h30 à 16h15

Mercredi : 9h30 à 13h00 ou 13h30 à 16h15

Jeudi : 9h30 à 13h00 ou 13h30 à 16h15

Vendredi : 9h30 à 13h00

Des périodes de fermeture sont à prévoir durant les vacances scolaires

En dehors des heures d'ouverture, en cas d'urgence, vous pouvez contacter le SAMU en composant le 15. Sachez également, qu'il existe un numéro national de prévention du suicide, le **3114**.